

1.

Débitrice:

Henri Tanniger et partenaires S.A., chemin des Croisettes 28, 1066 Epalinges
2.

Commissaire:

Pascal Stouder, case postale 3847, à 1002 Lausanne.
3.

Remarques:

Date de l'octroi de sursis: Par prononcé du Président du Tribunal d'arrondissement de Lausanne dans sa séance du 14.11.2002. Ce prononcé à été confirmé par un arrêt de la Cour des poursuites et faillites du Tribunal cantonal du 21.1.2003.
Délai pour les productions: jeudi 20 mars 2003, sous peine d'exclusion des délibérations relatives au concordat.
Examen des pièces: durant les vingt jours précédant l'assemblée des créanciers, au bureau du commissaire au sursis, Pascal Stouder, route de Cossonay 192, à 1020 Renens, sur rendez-vous.
Assemblée des créanciers: l'assemblée des créanciers est convoquée d'ores et déjà pour le mardi 10 juin 2003 à 14 h., dans une salle du Tribunal d'arrondissement de Lausanne, Palais de justice de Montbenon.
Expiration du sursis: 21 juillet 2003.
Le commissaire ne donne aucune garantie pour le paiement des dettes contractées pendant le sursis concordataire.

Pascal Stouder

1002 Lausanne

(00882958)